



Communication conformément à l'article 15 de la Loi du 02.05.2007 : Composition capital

Suite à l'approbation, par les Assemblées générales extraordinaires de **Home Invest Belgium** et de **Masada** en date du 31 janvier 2011, de la transaction de scission partielle de la SA MASADA, les fonds propres de HOME INVEST BELGIUM ont été augmentés à concurrence d'un montant de six millions cent trente neuf mille deux cent cinquante quatre euro douze cents (€ 6.139.254,12); un total de cent deux mille sept cent nonante-deux (102.792) actions nouvelles ont été émises, bénéficiant d'un droit au dividende à dater du 1^{er} février 2011, prorata temporis.

Suite à cette opération, le capital social souscrit est dorénavant fixé à la somme de septante et un millions sept cent soixante-deux mille cent dix-huit euros vingt-six cents (€ 71.762.118,26) et est représenté par deux millions neuf cent trente et un mille trois cent trente-quatre (2.931.334) actions, sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 2.931.334, représentant chacune une fraction équivalente du capital. Ce total de 2.931.334 actions constitue le nombre dénominateur pour les communications dans le cadre de la réglementation de transparence.

Ces informations ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.homeinvestbelgium.be).

Bruxelles, le 7 février 2011

INVESTOR RELATIONS

Xavier Mertens, Chief Executive Officer

T +32 2 740 14 51 - F +32 2 740 14 59

E xavier.mertens@homeinvest.be

www.homeinvestbelgium.be